

Référence  
2026-16

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 7 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
19	19	19

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 20h30, le Conseil Municipal de Saint Urbain dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Julien POUPON, Maire, en session ordinaire.

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre :
Abstention :

Présents : Julien POUPON, Stéphane TROPRES, Jeannine LE GALL Philippe DANTEC, Stéphanie GORIN, Gwenaël KERNEIS, Yvan BRISHOUAL, Delphine LONGCHAMP, Gwenhael OMNES, Anne GUILLOU, Marie STEPHAN, Anne-Laure LE HIR, Sébastien LOZAC'H, Pierre-Yves DANTEC, Marie SANQUER, Perrine LE MEHAUTE, Vincent KING, Serge POULIQUEN, Anouchka LE ROUX.

Date de la convocation
3/042026

Absent(s) ayant donné procuration :

Date d'affichage
8/04/2026

A été nommée secrétaire : Gwenaël KERNEIS

**Objet : ÉLECTION DE LA COMMISSION DÉDIÉE AUX CONTRATS DE CONCESSION DANS LE CADRE DE LA SPL – CAPLD ÉNERGIES RENEUVELABLES – Définition des conditions de dépôts des listes**

Le Conseil municipal doit, préalablement à l'élection des membres de la commission dédiée aux contrats de concession dans le cadre de la SPL CAPLD énergies renouvelables, fixer les conditions de dépôt des listes.

Préalablement aux opérations électorales de désignation des membres titulaires et suppléants de la commission concession, le Conseil municipal doit, selon l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, fixer les conditions de dépôt des listes.

Une délibération, distincte de celles des opérations électorales est nécessaire. Il est proposé au Conseil municipal de fixer les conditions de dépôt des listes comme suit :

- Les listes seront déposées auprès du Maire, en début de séance ;
- Une ou plusieurs listes pourront être déposées ;
- Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D1411-5 du code général des collectivités territoriales ;
- Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats ainsi que la qualité de membre (titulaire ou suppléants) pour laquelle ils se portent candidats ;

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conditions de dépôt des listes de candidature à l'élection de la commission ad hoc pour l'attribution des contrats de concession à la SPL "CAPLD énergies renouvelables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve cette proposition

Pour copie conforme :  
En mairie, le 7 avril 2026  
Julien POUPON  
Maire

Secrétaire de séance